REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2025/214/DEC/8.7

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention de mise à disposition avec le centre de loisirs « LA HETRAIE » pour la mise à disposition ponctuelle de mini bus de 9 places appartenant à la Ville.

DECIDE:

Article 1er - Une convention de mise à disposition est signée avec le centre de loisirs « LA HETRAIE » pour la mise à disposition ponctuelle de mini bus de 9 places appartenant à la Ville.

Article 2 - Cette mise à disposition est gratuite.

Article 3 - La présente convention prend effet à la date de signature de la convention pour une durée d'un an, avec tacite reconduction.

Article 4 - Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 16 septembre deux-mille-vingt-cinq.

Michel BARBIER Le Maire de la Ville d'El

Mairie d'Eu

Tél: 02.35.86.44.00

Mail: news@ville-eu.fr